

Article de la presse de la Manche du 10/03/2021

« Nous ne pouvons accepter que des navires ayant un réel besoin urgent de se rendre ou de mouiller dans les eaux du Bailliage », ont prévenu vendredi les **États de Guernesey**.

Avec le retour d'une météo plutôt ensoleillée, la tentation est grande pour les **plaisanciers** d'aller faire un tour à **Guernesey, Aurigny, Sercq** ou **Herm**, et de mouiller le temps d'une escale. « Nous le comprenons », notent les représentants des îles qui accueillent d'habitude volontiers les marins français.

« Malheureusement, en raison de la situation persistante actuelle concernant la Covid-19, le mouillage, les ports de plaisance et les plages de toutes les îles du Bailliage sont fermées à tous les navires battant pavillon extérieur aux îles. »

Infraction pénale

Seuls les voyages essentiels sont autorisés dans le Bailliage. Et même dans ce cas, les visiteurs doivent observer une quatorzaine à leur arrivée.

« Il est obligatoire d'obtenir une attestation de voyage impérieux avant de se rendre dans le Bailliage et d'accomplir sa période d'auto-isolement de 14 jours à l'arrivée. Le non-respect de ces exigences est une infraction pénale. »

Tout navire ayant un véritable besoin urgent de visiter le Bailliage de Guernesey doit d'abord **contacter Guernsey VTS** sur le **canal VHF 12**, ou **Alderney Port Control** sur le canal **VHF 74**, en déclarant s'il y a une personne malade à bord et expliquer le caractère urgent de la visite. Le navire se verra ensuite attribuer un emplacement dédié pendant la période d'isolement, non relié à la côte, et aucun membre d'équipage ne sera autorisé à terre.

« Les habitants de Guernesey, Aurigny, Sercq et Herm travaillent d'arrache-pied pour contenir et réduire la propagation de la Covid 19 dans les îles du Bailliage, et nous espérons pouvoir accueillir nos visiteurs dans un proche avenir », ajoutent les États de Guernesey. « Cependant, à l'heure actuelle, les voyages à destination et en provenance des îles sont limités, de même que les voyages des insulaires pour visiter la France. »